

Conditions générales d'exercice des professions médicales (Chapitre 1er du Titre 1er du livre 1er de la partie IV du CSP)

29/07/2004

**PARTIE IV
PROFESSIONS DE SANTÉ
LIVRE 1er
PROFESSIONS MÉDICALES**

**TITRE 1er
EXERCICE DES PROFESSIONS MÉDICALES**

**Chapitre 1er
Conditions générales d'exercice**

Section 1 - Epreuves de vérification des connaissances

Section 2 - Commission d'autorisation d'exercice

Section 3 - Autorisation d'exercice des ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne titulaires d'un diplôme, titre ou certificat délivré par un Etat tiers et reconnu par un Etat membre

Section 4 - Autorisation d'exercice des titulaires d'un titre de formation obtenu dans la province de Québec

Sous-section 1 - Autorisation d'exercice des titulaires d'un titre de formation de médecin obtenu dans la province de Québec

Sous-section 2 - Autorisation d'exercice des titulaires d'un titre de formation de chirurgien-dentiste obtenu dans la province de Québec

Sous-section 3 - Autorisation d'exercice des titulaires d'un titre de formation de sage-femme obtenu dans la province de Québec